



OBJECTIF

Retenir les services d'un entrepreneur général qualifié et expérimenté pour effectuer des travaux de construction et de rénovation, afin de créer un espace polyvalent destiné à la fois à des logements dans la propriété de Butternut Farm – 7501, avenue Steeles.



CONTEXTE

Cet immeuble résidentiel est un bien à haute valeur patrimoniale, destiné à accueillir un futur espace polyvalent de Parcs Canada comprenant des logements.

ÉTAT DU BÂTIMENT

Bâtiment vacant dont la démolition intérieure et l'élimination des SDMD sont terminées. Le bâtiment conservera l'alimentation électrique de la construction au panneau / un approvisionnement en eau limité pendant la rénovation de la construction.

PORTÉE DES TRAVAUX DU PROJET

Extérieur et dépendances		
1.0	Rampe d'accès sans obstacles	1.1 fourniture et installation de la terrasse continue de la véranda et la rampe proposée 1.2 fourniture et installation de piliers ou de pieux hélicoïdaux en béton d'au moins 6 po pour le support de la terrasse / de la rampe, avec le matériel de montage. Installé sous la ligne de gel (localisation nécessaire pour éviter de nouveaux services électriques souterrains) jusqu'à l'élévation de la rampe/de la terrasse. 1.3. fourniture et installation d'une terrasse/rampe encadrée par du bois traité sous pression 1.4. fourniture et installation d'une terrasse, d'une façade de terrasse et d'une rampe avec une terrasse en composite, en forme de cadre et d'un treillis au niveau du sol Parcs Canada choisira un composite à 4 côtés coiffés, couleur/ finition à une élévation finie de 1^{er} niveau du plancher intérieur 1.5 fourniture et installation d'une dalle de béton armé estampée de 6 pi x 20 pi x 6 po Parcs Canada choisira le palier en béton estampé à la base de la rampe et du tablier à l'avant du garage voir le plan du site
2.0	Terrasse/balustrade de la véranda avant	2.1 enlèvement et élimination de tous les matériaux de terrasse en bois 2.2 réparation et/ou remplacement de la charpente endommagée de la terrasse par du bois traité sous pression 2.3 fourniture et installation de terrasses en composite avec un motif en forme de cadre Parcs Canada choisira la couleur / de la finition du produit composite à 4 faces coiffées 2.4 enlèvement et élimination de la balustrade actuelle 2.5 fourniture et installation d'une balustrade en aluminium ou en composite - copie de l'élément patrimonial existant trouvé sur la véranda 2.6 remise en état de tous les poteaux verticaux de la véranda réparation, apprêt, peinture 2.7 remise en état des plafonds à chevrons ouverts de la véranda réparation, peinture d'apprêt



Énoncé des travaux

Rénovation de la construction – 7501, avenue Steeles

		des fondations pour la porte de garage surface de plancher d'environ 14 po x 28 po x 6 po. 6.7 réparation des murs de fondation au-dessus du niveau du sol 6.8 nettoyage, apprêt et peinture des murs intérieurs, des chevrons et du plafond de l'abri en bois attenant.
7.0	Garage indépendant	7.1 enlèvement et élimination des sous-planchers et des solives en bois existants (les plaques extérieures restent en place pour soutenir le plancher en béton). 7.2 fourniture et installation d'un plancher en béton armé à dalles épaisses de 6 po 1.7.3 enlèvement et élimination des fenêtres et des portes existantes 1.7.4 fourniture et installation de fenêtres et de portes patrimoniales, d'une porte de garage de 7 pi x 9 pi et d'un ouvre-porte. 1.7.5 restauration et remise en état des fenêtres, portes, bardages et menuiseries extérieures existantes
Intérieur du bâtiment		
8.0	Charpente du niveau 1	8.1 fourniture et installation d'un support de poutre en lamellé-collé dans la zone M-2 dessin d'atelier requis pour l'installation. 8.2 encadrement de toutes les cloisons intérieures non porteuses et porteuses de niveau 1 conformément au plan d'étage et au Code du bâtiment de l'Ontario 8.3 fourniture et installation de pontages muraux horizontaux solides pour créer des coupe-feu dans un bâtiment à charpente à claire-voie.
	Charpente du niveau 2	8.3 enlèvement et élimination de toutes les attaches de chevrons/collerettes au plan de niveau 2 8.4 fourniture et installation des poutres faîtières structurelles au sommet du chevron central avec des colonnes de support dans toutes les faîtières de toit du niveau 2 qui ne sont pas supportées par l'armature de cloison intérieure prévue 8.5 encadrement de toutes les cloisons intérieures non porteuses et porteuses de niveau 2 conformément au plan d'étage et au Code du bâtiment de l'Ontario 8.6 fourniture et installation de pontages muraux horizontaux solides pour créer des coupe-feu dans un bâtiment à charpente à claire-voie
	Charpente de niveau 1 et 2 de la maison Doddy	8.6 encadrement de toutes les cloisons intérieures non porteuses et porteuses de niveau 1 et 2 conformément au plan d'étage et au Code du bâtiment de l'Ontario 8.7 suppression et réparation de la porte extérieure intérieure/extérieure D-4 du niveau 1 8.8 encadrement du plancher à cadre dans la zone D-4 au niveau 1 de l'étage principal et retrait de la transition de niveau du plancher 8.9 fourniture et installation d'un escalier droit à une volée conformément au plan d'étage et au Code du bâtiment de l'Ontario 8.10 fourniture et installation d'un pontage horizontal en mur solide pour créer des coupe-feux dans la structure existante de la charpente du bâtiment à charpente à claire-voie
9.0	Électricité	9.1 fourniture et installation de tous les appareils électriques et d'éclairage conformément aux exigences de la zone écosensible, selon la désignation de la zone. 9.2 fourniture et installation du câble réseau aux endroits indiqués dans le plan électrique Parcs Canada fournira les spécifications du câble réseau et le matériel.
10.0	Plomberie/mécanique	10.1 fourniture et installation de toute la plomberie conformément au plan



Énoncé des travaux Rénovation de la construction – 7501, avenue Steeles

		du bâtiment, aux plans détaillés et au Code du bâtiment de l'Ontario. 10.2 fourniture et installation d'une chaudière électrique centrale à haut rendement / pompe à chaleur et de conduits pour le chauffage et le refroidissement du bâtiment 10.3 fourniture et installation du système CVC
11.0	Isolation	11.1 fourniture et installation d'une isolation en mousse pulvérisée pour les 3 niveaux du bâtiment, les murs extérieurs et les plafonds non ventilés afin de maximiser la profondeur limitée des cavités de l'armature existante dessins d'atelier indiquant les valeurs R obtenues dans les cavités spécifiques des murs et des plafonds 11.2 fourniture et installation d'une isolation de réduction du bruit, d'absorption acoustique et de résistance au feu sur tous les murs intérieurs et les plafonds de niveau 1
12.0	Murs intérieurs/extérieurs	12.1 fourniture et installation d'une sous-couche de contreplaqué de ½ po avant la pose des cloisons sèches finies dans les murs des armoires de cuisine et des salles de bain afin de fournir un support pour les accessoires. 12.2 fourniture et installation de cloisons sèches finies standard, apprêt et peinture 12.3 les poutres horizontales des murs nains situées dans les zones M-16,17,11,12 resteront exposées et seront protégées par une couche transparente uniquement. finition de cloison sèche incrustée
13.0	Plancher intérieur	13.1 fourniture et installation d'une sous-couche et d'un plancher en bois dur d'ingénierie au niveau 1, bâtiment principal et doddy (environ 2 300 pieds carrés). Parcs Canada fournira les spécifications des planchers de bois franc et des finitions. 13.2 fourniture et installation un revêtement de sol commercial en planches de vinyle dans les salles de bain des niveaux 1 et 2 du bâtiment principal et du bâtiment doddy Parcs Canada fournira les spécifications du revêtement de sol commercial en vinyle / de la finition 13.2 remise en état de la surface et finition de 2 ^e niveau des planchers en planches d'origine dans le bâtiment principal et le bâtiment doddy
14.0	Plafonds intérieurs	14.0 fourniture et installation de panneaux en pin peint R&L en V de 1 po x 6 po sur tous les plafonds des 1 ^{er} et 2 ^e étage dans les bâtiments principaux et doddy
15.0	Menuiserie intérieure	15.1 Les portes intérieures de conservation du patrimoine qui ne sont pas conformes au Code du bâtiment de l'Ontario seront remplacées par des portes victoriennes pleines à 4 panneaux (36 x 80 po) en pin peint et comprendront les accessoires appropriés (passage, confidentialité, verrouillage par code). 15.2 les matériaux de menuiserie patrimoniaux dont la quantité/qualité ne permet pas de réaliser le projet seront reproduits dessins d'atelier et/ou échantillons de matériaux à fournir NF-MDF
16.0	Cuisine(s)	16.1 fourniture et installation de cuisine(s) conçue(s) avec des matériaux de qualité moyenne Parcs Canada fournira les dessins d'atelier.
17.0	Salle(s) de bain	17.1 fourniture et installation de salles de bains conformément au plan d'étage, à la conception de la salle de bains et aux spécifications des matériaux;
18.0	Aménagement de la chambre	18.1 fourniture et installation d'une commode, d'un bureau et d'une armoire murale adaptés à l'espace mural dans les zones M-11,12,13,15,16 (fournir les dessins d'atelier)



EXIGENCES DU CONTRAT DE L'ENTREPRENEUR

- 1 L'entrepreneur est responsable de toute la coordination de l'entrepreneur, des sous-traitants, des consultants et des autres employés liés à ce contrat.
- 2 L'entrepreneur respectera ou dépassera toutes les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario et des autres codes connexes.
- 3 L'entrepreneur veillera à ce que les considérations relatives à la conservation du patrimoine soient respectées.

EXIGENCES DU CONTRAT - PARCS CANADA

- 1 Parcs Canada indiquera tous les éléments de conservation du patrimoine (étiquette de conservation du patrimoine) et fournira une installation d'entreposage sur place.
- 2 Parcs Canada recevra un accès clair et exclusif au site.
- 3 Parcs Canada indiquera tous les risques connus à la propriété, à inclure dans le plan écrit de santé et de sécurité de l'entrepreneur.
- 4 Parcs Canada fournira un rapport de réduction SDMD indiquant qu'aucune matière dangereuse ou substance désignée n'est présente dans le cadre de la construction.

SANTÉ ET SÉCURITÉ :

- 1 L'entrepreneur est responsable de la santé et de la sécurité des personnes sur le site, de la sécurité des biens sur le site et de la protection des personnes à proximité du site et de l'environnement dans la mesure où elles peuvent être touchées par la conduite des travaux.
- 2 L'entrepreneur doit élaborer un plan écrit de santé et de sécurité propre au site, basé sur l'évaluation des risques et la pandémie de COVID, avant de commencer les travaux sur le site. L'entrepreneur respectera et fera respecter par ses employés les exigences de sécurité des documents contractuels, les ordonnances et les règlements fédéraux et provinciaux applicables, ainsi que le plan de santé et de sécurité propre au site. Un représentant de Parcs Canada répondra par écrit lorsque des lacunes ou des préoccupations sont constatées et pourra demander une nouvelle présentation.

ENVIRONNEMENT :

L'entrepreneur est responsable du maintien de la propreté du site et de la réduction de l'impact sur et dans les milieux environnants. Cela comprend :

- Empêcher les matériaux du site de travail de contaminer l'air, l'eau et le sol pendant leur enlèvement et leur application;
- Respecter les arrêtés municipaux concernant les nuisances sonores;
- Ramasser tous les matériaux de construction ou autres contaminants sur place.